

La Maîtrise Parfaite du Groupage Maritime, aérien, Routier

5-7 Bd Henri Poincare, 95200 Sarcelles

Tél : 01 34 04 20 55 - Portable : 06 24 13 25 48



LTF

**Expéditeur :****Nom Prénom :****Adresse :****Tél :****Destinataire :****Nom Prénom :****Adresse :****Tél :****1. DEFINITION**

Pour l'interprétation des présentes Conditions Générales de Lines-Trans France (ci-après dénommées « CGV », les définitions suivantes s'appliquent: Lines-Trans France L.T.F. et/ou l'une de ses filiales. "Client": l'expéditeur, le consignataire, le destinataire du colis l'importateur, le détenteur du Bordereau de Transport, le réceptionnaire et les propriétaires de toute autre partie ayant un intérêt à cette expédition, ou toute personne au profit de laquelle Lines-Trans France fournit des Prestations. "Transport": ensemble des opérations et prestations prises en charge par Lines-Trans France en relation avec l'expédition "Prestation" toute prestation exécutée et/ou organisée par Lines-Trans France et notamment le Transport, la maintenance, ou la manutention, sans que cette énumération ne soit limitative. "Prestation d'échange standard". Prestation consistant en la livraison et la reprise de marchandise chez le destinataire avec d'éventuelles prestations complémentaires, et notamment livraison emballage, enlèvement ou l'aide à la prise en main et à l'utilisation du matériel livré. Réalisées selon les instructions du Client. "Délai-/Durée prévisionnelle d'exécution de la prestation exprimée en jours ouvrés. "Colis": toute enveloppe, document ou paquet constituant une charge unitaire lors de la remise. "Document" tout support contenant des données ou informations de toutes natures. "Envoi" Colis ou ensemble de Colis remis ensemble par un même expéditeur à Lines-Trans France pour une livraison ensemble chez un même destinataire, d'un lieu de chargement unique à un lieu de déchargement unique. "Bordereau de Transport : document Lines-Trans France complété qui accompagne chaque Envoi.

**2. CHAMP D'APPLICATION**

2.1 Les CGV régissent toute Prestation fournie au Client par Lines-Trans France. Elles s'appliquent de plein droit et leurs dispositions priment toute disposition non expressément acceptée par Lines-Trans France et notamment les conditions générales d'achat du Client. Il ne peut y être dérogé que par écrit.

2.2 Lines-Trans se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. Les nouvelles CGV seront applicables dès lors qu'elles auront été notifiées au Client notamment par simple insertion sur les factures, à compter de la date stipulée.

**3. RESTRICTIONS AU TRANSPORT****3.1 Matières Dangereuses**

3.1.1 Lines-Trans France refuse de prendre en charge toute matière dangereuse, au sens notamment des règlements ICAO 1.1. IATA DGR. IMDG - Code ADR ou toute autre réglementation nationale ou internationale concernant le transport de Matières dangereuses.

3.1.2 Sur demande du Client, Lines-Trans France peut toutefois accepter de prendre en charge des matières dangereuses. Cette acceptation est signifiée par écrit préalablement à la prise en charge des Marchandises. En toute hypothèse, les matières dangereuses ne sont acceptées que si les réglementations relatives à leur transport et notamment ceux visées à l'article 3.1.1 ainsi que les normes en vigueur concernant l'étiquetage, le marquage, l'emballage, et les instructions complémentaires éventuelles de Lines-Trans France, sont respectées par le Client. Tous renseignements détaillés sont disponibles auprès de Lines-Trans France. Le transport des matières dangereuses ouvre droit à un supplément de prix au profit de Lines-Trans France.

**3.2 Règles de sécurité du transport aérien**

3.2.1 Le Client s'engage à vérifier que les Colis ne comportent aucune marchandise non autorisée au sens des réglementations énoncées au 3.1.1 Pour les Transports Internationaux, le Client s'engage à donner une description complète et fidèle du contenu des Colis sur le Bordereau de Transport. Tout Colis est susceptible de subir un contrôle de sécurité sur écran, pouvant inclure l'utilisation de rayons X.

3.2.2 Le Client déclare avoir préparé, les Colis dans un local sûr, que ceci a été fait par lui-même ou du personnel salarié en qui il a confiance et que les Colis ont été protégés de toute intervention non autorisée pendant les opérations de préparation, de stockage et de transport jusqu'à leur remise matérielle à Lines-Trans France

**3.3 Nature des marchandises**

3.3.1 Déclaration et information. Il appartient au Client de déclarer la nature des marchandises et d'informer Lines-Trans France concernant les contraintes légales et réglementaires de nature à en interdire ou en restreindre le transport, Le Client garantit Lines-Trans contre tout préjudice consécutif au non-respect de cette obligation essentielle.

3.3.2 Marchandises strictement prohibées. Le Client s'engage à ne remettre à Lines-Trans France aucune marchandise dont le transport est interdit par la loi et/ou figurant dans la liste suivante: matériel de guerre ou assimilé, armes : métaux précieux, monnaie, pierres et bijoux précieux, timbres, êtres humains et animaux, insectes vivants, cendres et reliques funéraires, organes denrées alimentaires, produits frais non alimentaires et non auto réfrigérés, antiquités, objets d'art, tableaux.

3.3.3 Marchandises pouvant être prises en charge sous conditions. Sous réserve du respect de certaines conditions définies par Lines-Trans, le transport des catégories de marchandises suivantes peut être exceptionnellement réalisé: matières dangereuses, sous réserve des dispositions de l'article 3.1 ; tabac manufacturé, fourrure, tissus ou prélèvements humains ou animaux, produits non alimentaires auto réfrigérés par emballage spécial, produits pharmaceutiques, vins et spiritueux plantes ou fleurs fraîches, marchandises à caractère pornographique téléphonie mobile et accessoires; ordinateurs portables.

3.3.4 Nonobstant les dispositions ci-dessus, Lines-Trans est capable d'étudier toute demande de transport spécifique.

**3.4 Restrictions propres à l'envoi de Documents**

3.4.1 Documents prohibés. Le Client s'interdit de remettre à Lines-Trans des Documents originaux et uniques ou dont la reconstitution est impossible ainsi que des Documents contenant des données ou informations soumises à une réglementation susceptible d'en interdire ou en restreindre le transport.

3.4.2 Documents pouvant être pris en charge sous conditions, moyens de paiement bancaires titres de paiement.

3.4.3 Le Client s'engage à assurer la parfaite conservation des données ou informations contenues dans les documents afin d'en permettre la reconstitution. Lines-Trans décline toute responsabilité à raison de la perte du dommage affectant les données ou informations ou à raison des délais de reconstitution et de relivraison des documents.

**3.5 Restrictions de poids et de volume des Envois**

Lines-Trans conditionne la prise en charge des Envois au respect de certaines normes de poids, volume et dimensions. Ces normes sont tenues à la disposition du Client par Lines-Trans.

3.6 Restrictions propres au Transport international Lines-Trans n'effectue aucune expédition contre FCR (Forwarders certificate of Receipt) ou carnet A TA Les opérations d'importation et d'exportation temporaire sont exclues des Prestations, ainsi que celles en «Rendu Droits Acquis», (INCO TERMS 2000).

3.7 Contre Remboursement ou Retour de Paiement e service n'est disponible que pour les prestations de transport en France métropolitaine et dans la limite d'un plafond de 10.000 Euros par Envoi. Paiement uniquement par chèque.

**4. DROIT D'INSPECTION**

4.1 Sous réserve du respect de la réglementation touchant le secret des correspondances, le Client autorise Lines-Trans à ouvrir et inspecter à tout moment les Colis qui lui sont remis.

4.2 Le Client autorise Lines-Trans à laisser le libre accès aux Colis à toute autorité compétente qui en fait la demande et notamment l'autorité douanière.

**5. CHOIX DES VOIES ET MOYENS DE TRANSPORT**

Les filiales de Lines-Trans France L.T.F en qualité de commissionnaires de transport, défrissent librement les voies et les moyens de transport et sont autorisées à confier l'exécution des prestations à un ou plusieurs sous-traitants de leur choix.

**6. DEDOUANEMENT**

6.1 En tant que de besoin, Lines-Trans effectue au nom et pour le compte du client et à ses risques et périls, les formalités douanières de sortie de territoire d'expédition et d'entrée dans le territoire de destination, avec faculté pour Lines-Trans de se substituer tout tiers de son choix. Si la destination consentie par le Client au profit de Lines-Trans doit être confirmée, il appartiendra au Client de fournir, à ses frais la documentation et/ou la confirmation appropriée. Chaque fois que Lines-Trans utilisera ses propres facilités douanières, une avance de fonds sera demandée au Client. Le non-paiement de cette avance de fonds constitue un empêchement à la livraison du fait du Client. Toute nouvelle présentation de la marchandise fera l'objet de frais supplémentaires. Si les facilités de dédouanement sont utilisées avec accord de Lines-Trans sans avance de fonds, de même qu'en cas d'assistance administrative de la part de Lines-Trans, des frais supplémentaires seront également facturés.

6.2 Le Client s'engage à se conformer à toutes les formalités légales, à fournir à temps tout document nécessaire à la bonne exécution de la prestation et répondre à toute demande du pays expéditeur ou destinataire. La responsabilité de Lines-Trans ne sera pas engagée en cas de retard du fait de l'absence ou de l'inexactitude des documents douaniers ou autres, nécessaires à l'expédition. Le Client garantit que toutes ses déclarations et informations concernant l'exportation et l'importation du Colis sont suffisantes et exactes.

6.3 Le Client est informé qu'il s'expose à toutes poursuites civiles et/ou pénales et s'engage à garantir Lines-Trans contre toutes les conséquences préjudiciables de ses manquements. En conséquence, tous les frais, débours, amendes, pénalités ou toute autre dépense encourue par Lines-Trans du fait de poursuites des autorités ou résultant des manquements du Client seront facturés à ce dernier.

**7. ENLEVEMENT - LIVRAISON**

7.1 Les enlèvements et les livraisons s'effectuent aux jours et heures ouvrés.

7.2 Les accès aux lieux de prise en charge et de livraison doivent être libres et accessibles à Lines-Trans. Lines-Trans refuse de livrer les lieux sujets à difficulté ou restrictions d'accès (foires-expositions, zones piétonnes, etc.). Des conditions spéciales de livraison peuvent toutefois être convenues de façon expresse et par écrit.

7.3 Lines-Trans s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour respecter les délais prévus pour l'exécution des Prestations.

7.4 Sauf souscription par le Client d'un service spécifique, en cas d'absence du destinataire, Lines-Trans dépose un avis de passage précisant le lieu et les coordonnées de l'endroit où se trouve le colis. Pour les Transports Internationaux, si après une seconde tentative de livraison il a été impossible d'effectuer la livraison ou si le destinataire a refusé d'accepter ladite livraison. Lines-Trans prend contact avec le Client afin d'obtenir des instructions. Pour les Transports nationaux en France, en l'absence d'instruction du Client dans les 10 jours suivant le dépôt de l'avis de passage. Lines-Trans retourne l'Envoi à l'expéditeur.

7.5 En toute hypothèse, Lines-Trans facture au Client un supplément de prix au titre des frais engagés pour réexpédier, retourner ou déposer du colis ainsi que les frais encourus, le cas échéant, pour effectuer une autre tentative de livraison.

7.6 Certaines zones géographiques sont soumises à un supplément de délai et/ou de prix. Il appartient au Client de se renseigner auprès du service Client Lines-Trans ou sur le site [www.lines-trans.com](http://www.lines-trans.com)

**8. OBLIGATIONS DU CLIENT**

8.1 Tout envoi doit être accompagné d'un Bordereau de Transport et, le cas échéant des documents douaniers et factures commerciales correspondants. En cas de Bordereau de Transport manquant ou incomplet, les CGV restent applicables. Les documents d'accompagnement doivent comporter une description exacte et complète des marchandises. Le Client est engagé par les instructions, figurant sur le Bordereau de Transport. Même si les instructions ont été parallèlement transmises par liaison informatique ou sous toute autre forme. Les échanges de données informatiques ne se substituent pas au Bordereau de Transport. Les instructions servant de base à la rédaction du Bordereau de Transport par Lines-Trans sont celles transmises avant enlèvement de l'envoi correspondant. Toute modification d'instruction est alors interdite. En cas de Bordereau de Transport non explicite sur le service demandé, sera facturé par défaut.

**8.2 Le Client s'engage à :**

a) rédiger de façon exacte, complète et lisible le Bordereau de Transport. Les expéditions à destination d'une boîte postale sont interdites, sauf sur certaines destinations dont la liste est disponible sur simple demande.

b) étiqueter et emballer chaque Colis afin qu'il supporte les contraintes normales liées au transport et notamment les nombreux chocs, pressions et manipulations. Le conditionnement relève de la responsabilité de l'expéditeur ou du remettant même lorsque l'emballage est fourni par Lines-Trans. Le fait qu'aucune réserve n'ait été formulée lors de la prise en charge du Colis ne prive pas Lines-Trans du droit d'invoquer ultérieurement l'absence, l'insuffisance ou la défectuosité du conditionnement, de l'emballage ou de l'étiquetage.

c) respecter les dispositions de l'article 3 ci-dessus et, plus généralement, l'ensemble des réglementations et lois applicables en matière fiscale, douanière, administrative et/ou de droit de transport.

d) à informer immédiatement Lines-Trans de toute modification relative aux noms et adresses de l'expéditeur ou du destinataire.

8.3 Le Client est responsable de tous dommages aux biens et/ou aux personnes consécutifs au non-respect des obligations mises à sa charge, au fait de choses qu'il remet à Lines-Trans, ou au fait de ses préposés. Le Client s'engage à indemniser intégralement Lines-Trans de tous frais, dommages ou dépenses qui pourraient être encourus et à le garantir contre toute action qui pourrait lui être intentée, y compris les frais de justice, par suite d'un manquement à l'une quelconque de ses obligations ou de la mise en cause de sa responsabilité pour quelque motif que ce soit.

**9. COMMANDE**

Sauf accords écrits particuliers, toutes nos expéditions sont réglementées par les présentes conditions de ventes. Le fait de nous passer une ou des commandes d'expédition de vos effets usagers ou neufs par le fret maritime, aérien, ou routier, entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions de ventes. L'activité de groupage qu'offre Lines-Trans pour ses clients consiste à charger les conteneurs sous forme de puzzle. Autrement dit, notre équipe est mobilisée pour remplir le conteneur le mieux possible en utilisant le calcul de maximum d'espace. Pour cela le client de Lines-Trans doit savoir qu'il paye moins pour la valeur, mais plus pour la place que ses colis occupent (volume m3) dans le conteneur. Pour ainsi vivre ses envois, il convient de respecter certains facteurs qui sont : le poids, le volume, la nature, la confection (carton) et l'accueil. Notre souci principal étant la livraison des colis tel qu'ils ont été confiés.

**10. OFFRES**

Toutes nos offres ainsi que celles de nos représentants ou employés sont données sans engagements. Seule notre convenance/ acceptation écrite de la commande, constitue un engagement de notre part ou lorsque nous y donnons suite par l'envoi de la marchandise/ effets usagers ou neufs. Lines-Trans n'a pas le droit de transporter une certaine catégorie de marchandise. Ainsi la marchandise soumise à une réglementation spéciale n'est pas de la compétence de Lines-Trans : comme les produits dangereux etc...

**11. DELAIS DE LIVRAISON**

Tout ce qui est aléatoire dans le transport maritime est les délais. Nos délais de livraison se situent entre 4 et 5 semaines à partir de la date de clôture. Nos délais de livraison ne

sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donne pas droit au client d'annuler la commande, de refuser la marchandise/ colis/plis ou réclamer des dommages et intérêts. Notre société est libérée de l'obligation de livraison pour tous les cas fortuits ou circonstances indépendants de sa volonté et de force majeure. Soit notamment considérés : Risque de guerres, incendies, grèves totales ou partielles...

**12. CONDITION DE PAIEMENT**

Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables à Lines-Trans comme suit :

a) lors de la livraison de nos cartons nous prenons la contrepartie de 10€ le carton au comptant.

b) lors de l'enlèvement des colis (cartons spécifique 67X54X54= 0195m³) le règlement de transport de 60€ est versé au comptant. Aussi un acompte peut être fait à un taux de 50% le reste sera versé avant la date de clôture et du chargement.

c) Un surcharge carburant est facturé pour la livraison de carton et l'enlèvement de vos colis de 20€ à 30€ selon la distance.

Tout défaut de paiement, retard de paiement, quelques soient les raisons, d'une somme due Lines-Trans à la date de suspension toute livraison/expédition jusqu'au règlement complet de la somme due et d'annuler les ordres en cours.

12.1 Les tarifs des Prestations sont disponibles auprès de Lines-Trans. Les tarifs publiés peuvent être modifiés à tout moment sous réserve du respect d'un préavis de 30 jours. Il est expressément stipulé que les dispositions de la législation française en matière d'ajustement du prix du transport s'appliquent pour toute opération de transport réalisée intégralement en France ainsi qu'à toute opération de transport au départ ou à destination de la France. Pour les Transports Internationaux, le poids retenu comme base de tarification est le plus élevé entre le poids réel et le poids volumétrique. Le poids volumétrique retenu est de 250Kgm³ pour les transports à destination de l'Europe et de 200 Kgm³ pour les transports à destination du reste du monde. La lettre « V » si c'est le poids volumétrique. Lines-Trans se réserve le droit de contrôler les dimensions et le poids mentionnés sur les bordereaux, et d'appliquer la mesure constatée.

12.2 Lines-Trans facturera par Envoi un supplément de 2% du montant total de la facture de TVA, droits de douane et taxes, et frais connexes avec un minimum forfaitaire de 12 Euros, pour toute importation hors UE. En compensation des avances de fonds de droits de douane taxes et TVA et des frais de recouvrement éventuellement engagés pour le compte du destinataire ou de l'importateur.

12.3 Dans le cadre de la prévention des actes terroristes et notamment de la réglementation du 29 décembre 1997 et des instructions de la Direction Générale de l'Aviation Civile, Lines-Trans ayant la qualité d'agent habilité/ applique pour chaque expédition une Redevance Sûreté Expédition, facturée en sus, et dont le montant et les modalités de calcul figurent dans les tarifs en vigueur disponibles sur demande

12.4 En cas de paiement par l'expéditeur, celui-ci paie tous les frais de transport, le supplément de prix correspondant à la couverture d'assurance optionnelle (cf. article 12), les frais de dédouanement et tous les autres frais la TVA et les droits à l'importation, les droits de douane et tous les frais connexes seront facturés au destinataire ou à l'importateur.

- par le destinataire, celui-ci paie tous les frais de transport, le supplément de prix correspondant à la couverture d'assurance optionnelle (cf. article 12), les frais de dédouanement et autres frais, la TVA et les droits à l'importation ainsi que tous les frais connexes. Sauf instruction contraire, les Prestations seront toutefois facturés à l'expéditeur. L'expéditeur le destinataire et toutes parties au contrat sont conjointement et solidairement tenus responsables comme débiteurs principaux pour toute somme due, y compris en cas d'instruction de facturation du destinataire.

12.5 Les factures émises en exécution des prestations sont payables au siège de Lines-Trans comme suit

- Toutes taxes d'importation, TVA sur les marchandises, droits de douane et autres débours acquittés aux administrations seront payables à réception de marchandise.

- Les Prestations et tous les autres frais sont payables à 30 jours maximum date de facturation, net d'escompte (selon la loi n°2006-10 du janvier 2006).

- En cas de paiement anticipé, il n'est accordé aucun escompte.

12.6 Pour les Transports internationaux, il est possible de demander la facturation du destinataire (personne physique exclue). Les instructions du Client pour une facturation du destinataire, qui doivent figurer sur le bordereau, entraîneront l'application des tarifs en vigueur dans le pays du destinataire. Certains pays, de même que les Solutions de Transport de Fret ne permettent pas l'application de ce système. Il appartient au Client de vérifier auprès de l'agence Lines-Trans locale les pays concernés.

12.7 La facture est établie conformément aux tarifs applicables au transport. Pour les Transports nationaux, un minimum de facturation de 40 Euros est appliqué aux Clients en compte.

**13. TRANSFERT DE RISQUES**

La qualité du service de Lines-Trans n'est plus à démontrer tant nos clients sont satisfaits. Cependant, le risque zéro n'existe nulle part. C'est pourquoi Lines-Trans a une assurance qui couvre tous les risques liés au transport maritime. Exemple : la perte d'un conteneur à la suite d'un événement quelconque, risque de guerre, dégradation des effets à la suite d'une avarie etc... Les marchandises/colis voyages touristiques au risques et péril du destinataire/ expéditeur, quelques soient le mode de transport ou la modalité de paiement. Notre assurance est facultative. Chacun est libre de la souscrire ou pas. La conséquence est qu'en cas d'enlèvement retardé, vous serez ou pas remboursé, consulter le service Client pour plus d'information.

**13. RECLAMATION**

Les réclamations ne font pas obstacle aux règlements. Pour être valable et admissible, les réclamations du chef de défaut de livraison, de vices cachés ou de quantité doivent être obligatoirement notifiées dans un délai de 4 jours ouvrés à dater de la réception de marchandises/colis. Passé ces délais aucune réclamation ne sera plus tolérée.

**14. ANNULATION DE COMMANDE**

Aucune commande ne peut donner lieu à une annulation de la part de l'expéditeur, sauf accord préalable de la part de Lines-Trans. En tout état de cause, aucune annulation pour quelque cause que ce soit ne pourra être acceptée pour une autre commande en cours de réalisation.

**15. SÛRETE/ RESPONSABILITE**

Lines-Trans est en droit de demander à tout moment, avant ou après une garantie (listes liés aux effets emballés et document appropriés pour l'évaluation de la douane à Lomé) dans le carton et marchandises. Au cas contraire Lines-Trans se garde de toutes responsabilités liées aux effets non déclarés. Lines-Trans est en droit de refuser la marchandise/colis, tant que les garanties ne lui sont pas fournies. Dans ce cas le retard de la livraison des marchandises colis ne peut être imputable à Lines-Trans.

Bon pour accord, le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Cachet commercial et signature du Client

N° Client :